

GAZETTE DES PLAGES

2026



Criel-sur-Mer et ses falaises - vue depuis la mer

SÉCURITÉ & RÉGLEMENTATION

AOT

Autorisation d'Occupation du Territoire Maritime



Pour installer des équipements sur le domaine public maritime — cabines de plage, planchers, postes de secours, sanitaires, bancs, poubelles, terrain de beach volley, ... — la commune sollicite chaque année, pour chaque plage, une Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT) auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM de Seine-Maritime).

Période de validité :
du 1^{er} avril au 31 octobre, renouvelée chaque année.

Des redevances fixées par arrêté préfectoral, calculées selon la nature et la superficie des installations, sont reversées à l'État.

SURVEILLANCE DES PLAGES — SDIS 76

Deux plages, deux postes de secours actifs.

La commune confie la surveillance des plages de Criel-sur-Mer et de Mesnil-Val au **Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime** (SDIS 76), dans le cadre d'une convention annuelle. Des nageurs-sauveteurs diplômés assurent une présence continue en saison. Leur hébergement est mutualisé entre les communes de Criel-sur-Mer, du Tréport et de Petit-Caux.



11h00 - 19h00

Juillet & août, 7 jours sur 7



En dehors des heures de surveillance (avant 11h00 et après 19h00), la baignade s'exerce sous votre entière responsabilité. Les plans de plage et réglementations en vigueur sont affichés sur les postes de secours.

ZONE DE Baignade SÉCURISÉE

Sur chaque plage, une zone délimitée par des bouées rondes matérialise l'espace de baignade placé sous la vigilance des nageurs-sauveteurs du SDIS 76 pendant leurs heures de présence.

Attention — descente à bateaux : une zone spécifique et balisée par des bouées de forme différente (bâbord et tribord) est réservée au passage des embarcations. La baignade y est interdite, quelle que soit la couleur de la flamme hissée au poste.

SIGNALISATION DES PLAGES

Un drapeau de couleur est hissé au poste de secours pour indiquer les conditions de baignade en temps réel. Il peut évoluer au cours de la journée selon l'état de la mer. D'autres repères complètent cette signalisation.



VERT

Baignade surveillée, sans danger particulier.



ROUGE

Baignade interdite (conditions dangereuses).



JAUNE

Surveillée mais dangereuse - prudence.



VIOLET

Pollution ou espèces dangereuses (méduses...).



ROUGE & JAUNE

Piquets au sol balisant les limites de la zone de baignade surveillée.



BAISSÉ

Sauveteurs en intervention, surveillance momentanément interrompue.



AUCUN

Pas de surveillance.

NUMÉROS D'URGENCE

196 CROSS Gris-Nez — détresse en mer

18 Sapeurs-pompiers

15 SAMU

112 Urgence européenne

RÈGLES EN VIGUEUR SUR LES PLAGES



Zones non-fumeurs — Criel & Mesnil-Val



Chiens interdits sur l'estran



Vélos & engins motorisés interdits sur la plage



Utilisez les corbeilles ou remportez vos déchets

La mer vous remercie !

CABINES DE PLAGE

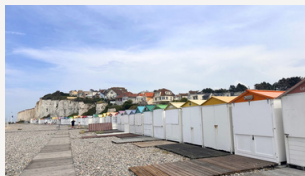
177

cabines

78 à Mesnil-Val



99 à Criel-sur-Mer



Les emplacements sont proposés chaque année à la location, pour toute la saison, aux résidents permanents comme secondaires.

Inscription sur liste d'attente en mairie, service Population à l'adresse : mairie@criel-sur-mer.fr.

830 mètres de chemins de planches facilitent l'accès aux plages. Leur pose, leur mise à niveau, leur surveillance et leur entretien nécessitent des interventions régulières tout au long de la saison. En parallèle, les agents communaux assurent quotidiennement le nettoyage des plages afin de garantir un environnement propre, sécurisé et agréable.

NOUVEAUX SANITAIRES



La commune a installé de nouveaux WC automatiques accessibles gratuitement à l'ensemble des usagers, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Le nettoyage est réalisé automatiquement après chaque utilisation.

Investissement de 81 818,91 € HT subventionné par l'Etat / Dotation d'équipement des territoires ruraux (19 500€) et le Département de la Seine-Maritime (19 500 €).

Reste à charge de la commune : **42 818,91 € HT**.

QUALITÉ DES EAUX

L'Agence Régionale de Santé (ARS Normandie) réalise des prélèvements réguliers tout au long de la saison afin de contrôler la qualité bactériologique des eaux.

✓ **CLASSEMENT : EAUX DE BONNE QUALITÉ**

Les analyses recherchent notamment la présence de la bactérie *Escherichia coli* (E. coli), un indicateur de contamination microbiologique permettant de vérifier la qualité sanitaire des eaux ou des coquillages.

Un profil de vulnérabilité de chaque plage recense les sources potentielles de pollution et les mesures correctives associées.

Plus d'informations sur le site de la commune : www.criel-sur-mer.fr ou baignades.sante.gouv.fr

PÊCHE À PIED ET EN MER

Pêche à pied

La pêche à pied de loisir est autorisée uniquement pour la **consommation personnelle**. Toute activité à caractère commercial est interdite. Seuls les **outils manuels** sont autorisés (époussettes, raclettes, seaux).

Pour protéger les ressources, veillez à respecter tailles minimales et quotas réglementaires. Plus d'informations sur le site des services de l'État en Seine-Maritime : seine-maritime.gouv.fr



GISEMENT DE MOULES DE MESNIL VAL

Des contrôles sanitaires réguliers sont réalisés afin de vérifier la salubrité des moules avant toute consommation.

Avant chaque sortie, il est recommandé de vérifier que le gisement est ouvert à la cueillette sur le site internet de la commune : www.criel-sur-mer.fr.

Pêche en mer

La pêche maritime de loisir est encadrée par la loi.

Avant toute sortie, renseignez-vous sur les règles en vigueur (tailles minimales de capture, quotas, périodes de fermeture, espèces concernées et modalités d'enregistrement) sur le site officiel du ministère chargé de la Mer : mer.gouv.fr.



RESPECT DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS

La pêche de loisir est interdite à moins de 300 mètres des filets et engins professionnels balisés.

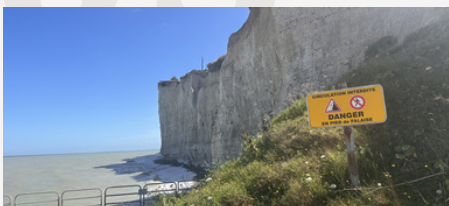
Contourner ces zones protège à la fois les ressources et la sécurité en mer.



MÉTÉO MARINE

Avant toute sortie en mer, consultez le bulletin officiel Météo France sur marine.meteofrance.com. Les conditions observées à terre ne reflètent pas toujours les conditions réelles au large.

DANGERS DU LITTORAL



FALAISES

Les falaises de craie de notre côte subissent des éboulements imprévisibles et soudains, y compris par temps calme. Ne vous engagez jamais au pied des falaises, même à marée basse. Un éboulement peut survenir à tout moment de l'année sans signe annonciateur.

MARÉES

Un spectacle à observer avec prudence

À Criel-sur-Mer, le paysage change au rythme des marées. Deux fois par jour, la mer monte puis se retire sous l'effet de l'attraction de la Lune et du Soleil.

À marée basse, l'estran se découvre et permet notamment la promenade ou la pêche à pied. À marée haute, la mer reprend rapidement sa place. Lors des grandes marées, ce phénomène est encore plus marqué.

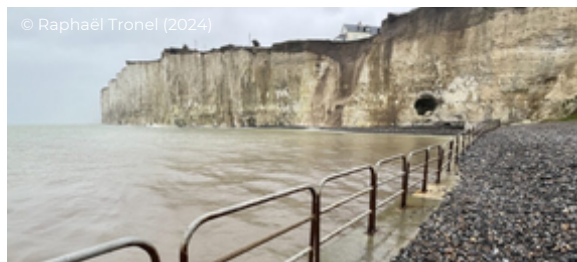
COEFFICIENTS DE MARÉES

20-69 Faible à marée moyenne

70-94 Faible à marée moyenne

95-120 Grande marée - vigilance absolue

Horaires des marées sur <https://maree.shom.fr/>



Focus sur les grandes marées

Les grandes marées se produisent lorsque la Terre, la Lune et le Soleil sont alignés. Leur attraction combinée renforce alors le mouvement naturel de la mer : à marée basse, la mer se retire davantage et, à marée haute, elle remonte plus fortement.

Ce phénomène est particulièrement marqué au printemps et à l'automne, autour des équinoxes. Il attire de nombreux promeneurs et amateurs de pêche à pied.

Restez toutefois vigilants : la mer peut remonter rapidement et isoler certaines zones du littoral en quelques minutes. Avant toute sortie, consultez les horaires de marée et gardez toujours un œil sur l'évolution du niveau de la mer.

Le marnage dépasse régulièrement 9 à 10 mètres lors des grandes marées (coefficients ≥ 95).

ENVIRONNEMENT

Labellisée « **Territoire Engagé pour la Nature** », la commune agit activement pour la préservation de son littoral.

L'ESTRAN – Cité de la Mer assure un **nettoyage régulier** des deux plages tout au long de l'année. En mars, un grand nettoyage est également organisé avec le service technique, le chantier d'insertion, les élèves de l'Ecol'Yères et des bénévoles.

Deux **bacs à marée** ont également été installés sur chacune des plages. Au gré de vos promenades, ils vous permettent d'y déposer les déchets charriés par la mer ou ramassés au sol : plastiques, verre, métaux, ...



~ 82 000€ POUR LES PLAGES !

C'est le montant global que la commune consacre aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime (AOT), à la surveillance des plages, au suivi de la qualité des eaux de baignade et au nettoyage des plages.

À cela s'ajoutent le coût du bois nécessaire aux chemins de planches et les nombreuses heures de travail des agents des services techniques et du chantier d'insertion, mobilisés tout au long de la saison.